ALFAPSY

5èmes RENCONTRES FRANCOPSIES
Neuchâtel (Suisse)
13 au 19 mai 2007

Neutralité en psychiatrie ?

Argument :

ALFAPSY poursuit son itinéraire à travers les pays où se pratique la psychiatrie francophone d'exercice privé en organisant « Rencontres Francopsies » et « Colloque Interpsy »:

- en France (Guadeloupe), RFP1 octobre 2000, Psychiatrie clinique et cultures

- au Maroc (Marrakech), RFP2 février 2002, Psychiatrie et clinique du sujet

- en Tunisie (Sousse), RFP3 mai 2003, Mutations cliniques en psychiatrie

- en Algérie (Ghardaïa), RFP4 mars 2005, Psychiatrie, jeunesse et société

- en Tunisie (Hammamet), CIP1 juillet 2006, Relation thérapeutique et médicaments en psychiatrie

Dans le prolongement de ces travaux, les « 5èmes Rencontres Francopsies », accueillies à Neuchâtel par la S.S.P.P, Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie, proposent d'aborder, en référence au statut de la Confédération Helvétique, la question de la neutralité classiquement considérée comme un des paradigmes de la psychiatrie. Or cette notion, rarement théorisée, est précisément l'occasion d'ouvrir le débat sur l'analyse que doit désormais entreprendre notre discipline dans ses rapports avec la mouvance mondialisée des idées, des peuples, de la science et des cultures.

Notre pratique, sollicitée entre art, sciences humaines et neurobiologie, interrogée par les manifestations de l'inconscient, convoquée face aux migrations et aux mutations cliniques, bouleversée au prix d'un engagement de sa responsabilité au quotidien, serait-elle réductible, au nom du principe de neutralité qui caractérise son enracinement dans le champ médical, à une conduite indifférente ou inerte ?

Le concept de neutralité, dans sa référence hippocratique, a déjà subi au fil de l'Histoire les effets de l'évolution épistémologique de la médecine et ceci est encore plus sensible en psychiatrie du fait de la mise en œuvre de puissants processus d'intersubjectivité. De son caractère « bienveillant » en psychanalyse jusqu'à sa forme de stricte application dans les conditions d'expertise, la question de la neutralité en psychiatrie mérite, aujourd'hui plus que jamais sous peine de désillusions futures, d'être attentivement examinée.

Quels en sont les ressorts ? Comment se manifeste-t-elle ? Quelles en sont les limites ?

Dans notre pratique peut-on indistinctement se référer, sans analyse précise de ses acceptions, au principe de neutralité en psychiatrie ?

Informations, renseignements, contacts :